

# Handicap et diversité, des notions insuffisamment reliées? Ce que peut-nous apprendre une analyse des discours politiques et scientifiques dans l'espace francophone

Mélissa Arneton, Zineb Rachedi-Nasri

## ▶ To cite this version:

Mélissa Arneton, Zineb Rachedi-Nasri. Handicap et diversité, des notions insuffisamment reliées? Ce que peut-nous apprendre une analyse des discours politiques et scientifiques dans l'espace francophone. Education comparée. Revue de recherche internationale et comparative en éducation, 2019, 22, pp.17-33. hal-03618507

# HAL Id: hal-03618507 https://inshea.hal.science/hal-03618507

Submitted on 24 Mar 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Handicap et diversité, des notions insuffisamment reliées? Ce que peut-nous apprendre une analyse des discours politiques et scientifiques dans l'espace francophone

> Mélissa Arneton et Zineb Rachedi-Nasri Graphes-INSHEA-UPL Suresnes France

#### RÉSUMÉ

Cette synthèse de travaux porte sur l'utilisation des notions de handicap et de diversité dans des documents institutionnels et scientifiques francophones. L'objectif est d'essayer de comprendre les liens entre elles à différents âges de la vie. L'analyse indique que l'école et le travail sont les situations majoritairement considérées tant dans les productions institutionnelles qu'en sciences humaines et sociales. La focalisation des travaux en éducation sur la scolarisation formelle interroge la conception de l'éducation mobilisée dans la construction d'une société plurielle.

#### MOTS CLÉS

Mots-clés: besoin spécifique; diversité; épistémologie; handicap

#### **ABSTRACT**

This synthesis of works is about the use of the concepts of disability and diversity in francophone political and scientific documents. The aim is to try to understand the links between those across lifetime. The analyses indicate that school and work are the main situations investigated by both institutional and humanities and social sciences productions. The focus of the studies in education on the formal schooling questions the conception of education mobilized in building a plural society.

#### **KEYWORDS**

special needs; diversity; epistemology, disability

Depuis la fin des années 1960, le traitement de la question du handicap a fait l'objet d'une évolution profonde, passant d'une représentation dans laquelle celui-ci est considéré comme un état qui touche avant tout un individu atteint de déficiences à celle où il résulte d'une interaction avec un environnement. Un outil de classement à destination des soignants, la Classification Internationale des Déficiences, Incapacités et Handicaps, publiée en 1980 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), illustrait la prégnance du discours bio-médical sur les représentations sociales du handicap. La classification progressivement intégrer la dimension sociale et déplacer ainsi l'effet de causalité qui ne réside plus uniquement dans les caractéristiques de l'individu, mais surtout dans les obstacles environnementaux, culturels et sociaux. Ainsi, au-delà de la déficience, la situation de handicap se définit dans l'interaction entre l'individu et son environnement (OMS, 2001). Autrement dit, le handicap n'est plus uniquement un attribut singulier d'un individu donné en lien avec une déficience, il est surtout déterminé dans la culture, c'est-à-dire dans le rapport que les individus entretiennent consciemment ou non avec l'environnement social. Comme le montre notamment Stiker (1997), cette évolution marque la volonté d'effacer ce que la personne handicapée peut renvoyer d'incompréhension, de peur, d'incomplétude. Il s'agit donc d'éliminer toute différence radicale, tout écart à la norme. Cette conception met en évidence d'une part la responsabilité inhérente à l'environnement concernant à la fois l'apparition, l'aggravation et la réduction d'une situation de handicap, et d'autre part le rôle des acteurs sociaux, handicapés et non handicapés, dans l'interrelation conduisant à remodeler et transformer le rapport social (Fougeyrollas, 2007). Placer le handicap dans la culture permet de rendre compte des inégalités dans les rapports sociaux qui en découlent ce qui amène à considérer l'individu handicapé comme relevant de la diversité humaine. Sur le plan scientifique la question de la légitimité des chercheurs non touchés par le handicap à travailler sur cette thématique se pose; un positionnement emic n'a été possible qu'à partir du moment où la définition même du handicap sortait de la singularité individuelle pour se porter sur une approche plus environnementale interrogeant les barrières créées par la société (Albrecht, Ravaud & Stiker, 2001). Or, aujourd'hui, on assiste à l'émergence d'un mouvement dans lequel le handicap semble être englobé dans une catégorie intitulée « diversité ». Quels sont les liens entre ces deux notions?

Cette note de synthèse compréhensive consiste à croiser les discours institutionnels et scientifiques (Weber, 1971). Elle vise à saisir l'émergence de notions sociétales et plus particulièrement l'adéquation entre le sens des écrits, les constructions lexicales mobilisées et les représentations sur lesquelles les discours reposent (Achard, 1990; Wald, 1999). L'analyse croisée des conceptions des politiques et des scientifiques en sciences humaines et sociales sont rares et concernent plutôt des notions faisant l'objet de controverses comme l'articulation entre formation universitaire et emploi dans le débat sur l'insertion professionnelle (Gauthier, 2008) ou la place et la reconnaissance de la formation par alternance (Kergoat & Capdevielle-Mougnibas, 2013). A notre connaissance, il n'y a pas de travaux croisant les représentations du handicap et de la diversité chez les politiques et chez les scientifiques. Or il s'agit de deux types d'expertises complémentaires qui peuvent être mobilisées par des praticiens pour rendre compte de leurs activités dans le cadre d'un changement de paradigme sociétal. La mise en perspective des dimensions relatives aux discours et aux valeurs contribue à l'analyse des points de convergence et de divergence concernant les caractéristiques du handicap et de la diversité, ainsi que les valeurs qui leur sont associées, chez les chercheurs et chez les politiques. L'étude conjointe des deux types de production participe à rendre compte de la construction du lien entre diversité et handicap au sein de la communauté politique d'une part et de la communauté scientifique d'autre part. La confrontation des deux points de vue permet quant à elle d'identifier l'articulation entre les deux groupes et d'analyser la mobilisation par la société d'une représentation comme a pu le faire de manière princeps Moscovici (1961) sur la psychanalyse. Il s'agit de dégager le sens au-delà des terminologies mobilisées dans chaque groupe d'acteurs.

La présente synthèse s'appuie sur les résultats de trois études menées précédemment sur les représentations du handicap quel que soit l'âge de la vie considéré. L'éducation est ici considérée de manière large incluant aussi bien la scolarisation obligatoire et non obligatoire, l'éducation en famille, l'accueil en structures dédiées à la petite enfance mais aussi la formation professionnelle (Malcolm, Hodkinson & Colley, 2003). Au regard des enjeux de traduction que peuvent générer des

comme l'inclusion scolaire (e.g. Benoit, 2018), représentations investiguées sont celles d'espaces francophones. La première étude sur les rapports parlementaires préparatoires à la loi française pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées votée le 11 février 2005 participe à l'identification de ce qui fait consensus au niveau politique lors de l'élaboration d'un texte juridique (Arneton, Bourdelet et Rachedi, 2014). La seconde étude porte sur des rapports institutionnels internationaux (conventions, chartes, rapports...) émis par des organismes ayant un mandat politique ou reconnu comme étant d'intérêt public par des élus nationaux européens et dont les textes, recommandations s'appliquent aux pays membres de l'Union européenne<sup>1</sup> notamment la convention établie par les Nations-Unis et ratifiée par de nombreux pays dont la Belgique, le Canada, la France, le Luxembourg ou encore la Suisse (Arneton et Rachedi, 2013). Ces références sont les plus mobilisées ou les plus citées sur les sites internet relatifs à l'éducation inclusive et aux droits des personnes en situation de handicap. Enfin, la troisième étude analyse 345 productions scientifiques évoquant conjointement les notions de handicap et de diversité publiées dans des revues en sciences humaines et sociales de 1960 à 2014 identifiées à partir de trois portails documentaires (Persée, Érudit et Cairn). Le corpus et sa constitution sont présentés précisément dans Arneton et Rachedi (2017). De manière inédite, les quatre axes interprétatifs communs à la fois aux productions politiques et aux productions scientifiques sont présentés ici. Le premier axe évoque la place dévolue à l'éducation et la formation dans les productions relatives à différents âges et différents champs de la vie. Le second axe aborde la convergence des représentations du handicap et de la diversité des acteurs politiques et scientifiques résultant d'éléments sociohistoriques communs. Le troisième axe se rapporte à la prise en compte du handicap en tant qu'élément discriminant les individus. Le

<sup>1</sup> La déclaration de Salamanque de 1994, la charte du Luxembourg de 1996, le traité d'Amsterdam de 1997, la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne de 2000, la Classification Internationale du Fonctionnement (CIF) de 2001, Charte française sur la diversité de 2004, Charte européenne sur la diversité de 2004, Rapports parlementaires préparatoires à la loi française du handicap de 2005, la déclaration de Lisbonne de 2007, la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées de 2008, la Norme AFNOR de 2008 « diversité » numéro NF X50-902 à destination des entreprises et des organisations, les rapports de§ de l'Agence Européenne pour le développement de l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers parus entre 1996 (date de sa création) et 2014.

quatrième interroge quant à lui les rapports entre handicap et diversité. Les conclusions amènent à discuter l'intérêt d'étudier le handicap en tant qu'élément d'altérité dans la construction d'une société.

#### 1. Une conception monocéphale de l'éducation

L'étude des productions politiques et scientifiques indique que l'école est avec le travail l'une des situations majoritairement considérées. Au niveau des productions institutionnelles, un consensus politique concernant les individus handicapés au-delà des appartenances politiques transparait, le respect des diversités individuelles peut être rapproché d'un accès des personnes handicapées à toutes les situations de vie, que cela soit durant l'enfance ou la vie d'adulte actif. Une conception environnementale de la diversité est évoquée qui rappelle la définition situationnelle du handicap. Ainsi dans la charte européenne sur la diversité, la sensibilisation et la formation des dirigeants et des collaborateurs au niveau individuel pour qu'ils et elles mettent en œuvre des pratiques de proposition de formation nondiscriminantes s'accompagnent d'une mise en œuvre à toutes les étapes de pratiques en faveur de la reconnaissance de la diversité des parcours individuels. Il faut noter que la démarche inclusive promue ne lie pas l'école au travail. Si les liens entre niveau de qualification et accès à l'emploi ont été évoqués dans le champ de la diversité concernant les individus issus de l'immigration (e.g. traité de Lisbonne), ce n'est pas le cas concernant les individus en situation de handicap. Même si la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées évoque des possibilités d'éducation tout au long de la vie, la description de l'éducation renvoie à un « système d'enseignement général ». La dimension cumulative des apprentissages en formation initiale pouvant limiter ou non la participation sociale avec l'accès à des emplois qualifiés n'est pas mentionnée.

345 productions scientifiques identifiées les conjointement à diversité et handicap, 67 sont dans des revues indexées en sciences de l'éducation. Cette faible présence peut s'expliquer par le fait que cette discipline s'est développée en tant que science autonome plus récemment que la sociologie (131 articles), la psychologie (128 références) ou la linguistique (8 articles). Au-delà de l'indexation des revues par leur comité éditorial ou les organismes de gestion de l'information scientifique et technique, l'analyse des articles indiquent qu'ils concernent principalement l'école obligatoire du point de vue de l'élève ou de l'enseignant et plus rarement la formation professionnelle. Généralement, les auteurs prennent en compte soit une situation de handicap (e.g. Belmont & Vérillon, 1997; Mollo-Bouvier, Belmont & Vérillon, 2004) soit une situation de désavantage culturel (e.g. Akkari, 2000; Gokalp, 1989), notamment lorsque l'environnement est plurilingue ou nécessite l'acquisition de la langue d'enseignement (e.g. Bélanger, 2008; Bisseret, 1975; Viaut, 2007). L'article de Gray et Baudin (1978), en interrogeant une modalité d'acquisition et de pratique scripturale de l'écriture en tant que désavantage dans l'acquisition des savoirs, indique que la prise en compte de la diversité dans les apprentissages scolaires en milieu formel est historiquement l'une des pierres angulaires des interrogations. Les questionnements relatifs à l'épistémé de l'élève en tant que citoyen apprenant semblent, quant à eux, plus contemporains (Potvin, 2014; Prud'homme, Vienneau, Ramel & Rousseau, 2011). Cette focalisation des travaux en éducation sur la scolarisation formelle se retrouve encore dans des numéros thématiques publiés plus récemment (Cordazzo & Ebersold, 2015; Janner-Raimondi, 2016; Kohout-Diaz & Tremblay, 2018). Cette centration conduit à une méconnaissance de la dimension éducative d'autres environnements (famille, activités périscolaires...) et tout particulièrement ceux de la formation tout au long de la vie. Il est possible que cette conception monocéphale de l'éducation soit liée aux représentations historico-culturelles de la diversité et du handicap.

# 2. Une toile de fond sociohistorique aux représentations du handicap et de la diversité

La déclaration de Salamanque en 1994 suivie de la charte du Luxembourg en 1996 puis du traité d'Amsterdam en 1997 annoncent l'émergence de textes institutionnels spécialisés durant les années 2000. Douze textes sont produits et diffusés en ligne par différentes institutions mondiales dont des agences européennes de suivi et de monitoring des droits humains. Les premiers textes sont plutôt de l'ordre de l'annonce d'un positionnement politique ; ils seront ensuite suivis de textes ayant un statut juridique plus fort comme la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées. Concernant la diversité, si aucune convention n'est adoptée qui lierait juridiquement les états la ratifiant, il faut noter le rôle incitatif que peut

jouer la création d'une norme de certification internationale pour les entreprises comme la Norme Afnor NF X50-902 « Politique des ressources humaines pour la promotion de la diversité de la prévention des discriminations – Mesurer les effets d'une politique diversité ».

Au niveau scientifique, si quelques rares références remontent aux années 1970, la production augmente particulièrement durant les années 1990 - 2000. De manière prédominante la psychologie et la sociologie investiguent le handicap en référence à la diversité des éléments individuels et de caractéristiques interactionnelles aussi bien avec l'environnement physique qu'humain. En tenant compte du volume de production par discipline par année, les questions de diversité et de handicap sont marginales : entre 0.5% et 1% des articles produits pour chaque discipline. Des pics de productions s'observent en 2005 (suite à la promulgation de la loi française concernant les personnes en situation de handicap et à l'adoption de la Convention pour les droits des personnes handicapées par un grand nombre d'états) et en 2010 (dans une approche bilan cinq ans après leurs ratifications). Il faut noter que la production en psychologie semble moins soumise à des effets de périodes historiques que les sciences sociales ou la gestion. Le taux de production est constant aux alentours de 1%. Au contraire, en sociologie, les articles relatifs au handicap et à la diversité augmentent, après l'adoption du changement sociétal de l'inclusion en 2006 et 2007 puis lors de son évaluation en 2010, le taux moyen passe de 1% à 2%.

#### 3. Le handicap, une discrimination parmi d'autres

Si la Convention européenne des droits de l'homme, signée à Rome en 1950, énonce une interdiction générale de la discrimination sans mentionner le handicap (article 14 : « la jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Convention doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation »), deux directives peuvent également être considérées comme des textes fondamentaux pour la lutte contre la discrimination au sein de l'Union européenne : la Directive sur l'égalité raciale et celle sur l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail (2000/78/CE), qui fait explicitement

mention du handicap et interdit toute discrimination fondée sur les convictions religieuses, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, dans le domaine de l'emploi. La Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées de 2006, sans définir le handicap, précise dans son article 1er que « Par personnes handicapées on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. » Sur ce dernier point, à l'instar des rapports de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), les indicateurs concernent les coûts sociétaux, notamment pour les entreprises (comme l'indique l'utilisation du concept de responsabilité sociale des entreprises). Une faible participation sociale des personnes en situation de handicap liée à de faibles qualifications scolaires impacterait le développement économique des pays, et surtout, le principe d'égalité de traitement entre les citoyens ne serait pas respecté. Ainsi, dans les textes internationaux, l'environnement est considéré comme pouvant faire obstacle au principe d'égalité entre les individus quelles que soient leurs caractéristiques. Il existe même un droit européen en matière de non-discrimination.

En France, le handicap apparait en huitième position des origines possibles de discrimination. Selon l'article 225-1 du code pénal,

Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques en raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Ainsi le législateur place le handicap, à l'instar notamment des origines ou du sexe, comme une caractéristique pouvant entrainer une discrimination prohibée par la loi. Tous les individus possèdent les mêmes droits et, selon la belle formule de Koubi (1993), citée par Bui-Xuân, Compte et Mikulovic (2004), « le droit à la différence devrait aboutir au droit à l'indifférence ». Or, sur l'autel de l'universalisme à la

française et en englobant dans la même politique tout ce qui relève de la pauvreté, de l'exclusion sociale, les rapports n'ont-ils pas contribué à homogénéiser la catégorie en niant la différence de nature, notamment du handicap, qui peut exister? Il faut noter que dans le corpus scientifique, seuls les textes dont la thématique centrale est le travail, abordent cette question de la discrimination. Plus précisément, c'est dans la catégorie englobante de diversité que le handicap est intégré. Le sens utilisé se rapproche de celui que l'on retrouve dans les rapports institutionnels avec la lutte contre les inégalités et les discriminations. Deux représentations différentes de la diversité et du handicap émergent. D'un côté, les chercheurs dont le thème majeur porte sur la diversité et qui intègrent le handicap comme illustration parmi d'autres de situation induisant de la diversité (e.g. Potvin, 2014). De l'autre côté, ceux dont le thème majeur porte sur le handicap et pour qui la diversité évoque la prise en compte de la complexité des situations de vie et de l'accès à la citoyenneté (e.g. Prud'homme, Vienneau, Ramel & Rousseau, 2011).

#### 4. Le handicap, une diversité comme les autres ?

Dans les politiques publiques, le terme de diversité s'est largement imposé dans ce second sens au début des années 2000 (Doytcheva, 2009). Ainsi en France, dès 2001, de nombreux rapports promeuvent la diversité et ce, jusqu'au lancement en 2004 d'une charte de la diversité<sup>2</sup> à l'initiative de grandes entreprises. L'objectif de cette charte est de « promouvoir l'application du principe de non-discrimination, et à chercher à refléter la diversité de la société française ». La diversité est définie de manière positive en tant que lutte contre les discriminations entre les citoyens. Si les politiques publiques véhiculent une approche de la diversité en se fondant sur un principe d'égalité de traitement entre les personnes, il en est de même pour les grandes entreprises. Elles s'emparent de cette thématique au point qu'il existe dorénavant un management de la diversité défini comme « l'ensemble des politiques, dispositifs et acteurs qui relèvent, de façon implicite ou explicite, de la lutte contre les discriminations et de la recherche de l'égalité des chances pour tous, au sein des entreprises et des organisations, dans l'intention de promouvoir la reconnaissance des différences comme une richesse pour chacun et pour l'organisation. » (Barth & Falcoz, 2007).

<sup>2</sup> http://www.charte-diversite.com

D'ailleurs, il faut noter que déjà en 1987, un texte de l'Organisation des Nations Unies définissait le management durable et responsable, considéré comme précurseur du management de la diversité, comme « le développement qui permet aux générations présentes de satisfaire leurs besoins sans empêcher les générations suivantes de faire de même »3. De plus, une faible participation sociale des personnes discriminées impacterait le développement économique des pays. Cette prise en compte des coûts sociétaux et économiques des discriminations envers le genre, le parcours migratoire ou le handicap par exemple s'est particulièrement développer au début du XXIe siècle. Malgré l'émergence de la diversité dans les discours, il faut souligner qu'il n'existe pas à proprement parler de politique de la diversité en tant que telle. Notons néanmoins que l'Etat français est propriétaire, en France, du label « diversité » créé, en 2008, par décret<sup>4</sup> dont l'objectif est la lutte contre les discriminations. La diversité est considérée comme pouvant être opérationnalisée afin de mesurer l'accès et l'inclusion de tous au marché du travail alors que ce n'est pas considérée comme une entrée globale possible dans le domaine de l'éducation. De plus, si la promotion de la diversité se fait dans un monde pluriel, polyphonique, multi-ethnique amplifié en France par le phénomène Black Blanc Beur suite à la coupe du monde de football de 1998 (Bui-Xuân, Compte & Mikulovic, 2007), elle est attachée à la lutte contre les discriminations. En éducation, la diversité semble plutôt renvoyer à une prise en compte de l'altérité afin de développer un mieux-vivre ensemble dans une vision plus centrée sur les ressources que sur les risques (Potvin, 2014; Prud'homme, Vienneau, Ramel & Rousseau, 2011).

Au niveau institutionnel, la promotion de la diversité s'applique à un public considéré comme vulnérable, pouvant faire l'objet de discriminations de/par l'environnement vu comme un obstacle au principe d'égalité de traitement. Ce principe d'égalité se trouve particulièrement développé pour deux moments charnières du parcours d'un individu l'accès à l'éducation et l'accès à l'emploi. La focale est plus particulièrement portée sur ces deux dimensions aussi bien par les politiques que par les scientifiques. Il faut noter le lien mécanique entre diversité et « personnes issues de l'immigration » au

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Traduction personnelle de « development sustainable to ensure that it meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs » (Brundtland, 1987, 16).

<sup>4</sup> Décret n° 2008-1344 du 17 décembre 2008

niveau institutionnel que l'on ne retrouve pas au niveau scientifique. Si les mots « diversité » et « handicap » sont utilisés par des chercheurs, peu les utilisent conjointement comme étant des éléments centraux de leur réflexion sauf les articles afférents au monde de l'entreprise. La plupart des articles utilisent indifféremment diversité pour variété/pluralisme et handicap pour désavantage (Colson, 1986 ; de Reparaz, 1961; Extrat, 1987; Jean, 1986). Dans les plus vieux articles du corpus scientifique, le handicap est considéré en amont de tout traitement : il est défini comme un désavantage social tandis que la diversité est synonyme de variété dans les pratiques linguistiques à l'école (Bisseret, 1975; Gray & Baudin, 1978) ou dans les pratiques professionnelles (Lopez, 1978). Dans les articles récents, la diversité semble produire du handicap considéré comme un désavantage aussi bien dans le domaine scolaire (Gokalp, 1989 ; Mollo-Bouvier, Belmont & Vérillon, 2004) que professionnel (Barel et Frémeaux, 2010; Doytcheva, 2009; Naschberger, 2008; Hétu, 1981). Pour d'autres textes, le terme de diversité renvoie à la notion de pluralité des langues pouvant occasionner un handicap linguistique réel ou supposé (Bélanger, 2008; Viaut, 2007). Il faut enfin souligner le poids relativement faible de l'ensemble de ces thématiques dans la production scientifique globale. Même si les chiffres sur le handicap sont difficiles non seulement à obtenir mais également à comparer, on peut s'étonner de la différence entre l'objet scientifique peu étudié et l'objet social, qui touche une proportion, plus ou moins importante de la population. Ainsi pour la France, Ravaud, Letourmy et Ville (2002) indiquent qu'entre 40% et 5,2% de la population est concernée selon les critères retenus. Malgré cette non-représentativité des thèmes relatifs aux personnes en situation de handicap dans la production scientifique, sa prise en compte de manière continue depuis plus de 30 ans indique qu'il s'agit d'un objet de recherche identifié.

### Conclusions et discussion

L'étude des représentations des politiques et des scientifiques à travers leurs productions respectives indique des liens entre une réflexion sur la reconnaissance de la valeur des individus, les actions à mettre en œuvre pour leur permettre d'être inclus à la société et l'intérêt d'une société respectueuse de la diversité humaine et de chacun.e. Étudier le handicap en tant qu'élément d'altérité dans la construction

d'une société plurielle invite à mobiliser trois dimensions d'analyse : la politique (les discours), l'éthique (les valeurs) et la pratique (les faits). Dans le cadre du débat sur les rapports entre science et société avec notamment une conceptualisation de la mise en œuvre de politique basée sur la preuve (Bruno, 2015), étudier les représentations croisées des deux concepts handicap et diversité chez deux groupes d'acteurs différents et pourtant liés que sont les politiques et les scientifiques montre l'importance de la distinction entre le savant et le politique (Weber, 1959). L'analyse de manière synthétique et conjointe de productions institutionnelles et scientifiques indique la prédominance de deux périodes charnières pour l'individu dans les productions : son enfance avec l'école et sa vie d'adulte actif avec le travail. La construction des liens aujourd'hui constatés entre handicap et diversité s'est construit au travers des populations migrantes et ce, plus particulièrement dans la production institutionnelle. Même si la représentation du handicap et de l'inclusion est marquée par un changement revendiqué de paradigme sociétal, l'approche médicale du handicap reste prégnante. Si dès 2014, Potvin évoque l'intérêt d'étudier la diversité ethnique dans le cadre d'une éducation inclusive au Québec, Tremblay et Belley (2018) notent que les systèmes éducatifs provinciaux considèrent majoritairement l'inclusion scolaire à partir de l'opérationnalisation d'une situation de déficience ou d'incapacité de l'élève.

En débutant cette série de travaux, il nous a semblé que l'approche en termes d'intersectionnalité (Crenshaw & Bonis, 2005) contribuerait à l'analyse des liens entre handicap et diversité. Cette approche amène à nommer des situations de domination complexe dans lesquelles un cumul de difficultés est observé (Collet & Couchot-Schiex, 2017). Si cette approche conduit à prendre en compte plusieurs variables pour mieux saisir la spécificité d'une discrimination multiple, ce qui est le cas pour certains élèves pouvant à la fois être en situation de migration et issus de l'immigration ou plus généralement lorsque le genre et le handicap sont étudiés de manière conjointe, une difficulté méthodologique demeure. Les deux termes « handicap » et « diversité » ne sont pas équivalents et il n'est scientifiquement pas possible de proposer une hiérarchie entre les deux même si le terme de diversité semble progressivement englober celui de handicap (surtout dans la production institutionnelle). Toutefois, la prise en compte d'attributions croisées au niveau des individus concoure à la

compréhension des nombreux rapprochements entre diversité et handicap constatés dans les rapports institutionnels. Ces derniers offrent une vision, un discours de ce qui devrait être tandis que dans les productions scientifiques ces deux termes ne sont pas pensés ensemble, et ce, même si le respect du droit à la différence a participé au développement des cultural studies pour appréhender le point de vue des minorités, de même que les disability studies ont procédé de la reconnaissance des spécificités des individus handicapés.

Si l'analyse des pratiques et des représentations des enseignants doit se continuer afin de prendre en compte l'impact du changement de paradigme de scolarisation, il serait intéressant d'investiguer de quelle manière le modèle sociétal inclusif les amène à se représenter la diversité des apprenants et de leurs besoins. Il serait pertinent de conduire de telles analyses auprès d'autres acteurs éducatifs ayant euxaussi développer de nouvelles manières d'accueillir, accompagner ou intervenir avec des individus en situation de handicap (personnels de crèche, animateurs socioculturels, médiateurs communautaires...). Par ailleurs, la mise en perspective des représentations de professionnels exerçant avant et après la mise en œuvre d'une société inclusive pourrait s'enrichir de l'étude des pratiques et des représentations d'un métier récent tel que « Chargé de Diversité ». Ce métier en pleine émergence dans les grandes entreprises notamment dans les services en ressources humaines, serait l'occasion d'interroger la place occupée par le handicap dans la diversité. Une telle étude permettrait également d'étudier comment est gérée l'intersectionnalité de ces travailleurs « différents » dans le cadre d'une démarche de formation tout au long de la vie.

## Références bibliographiques

- ACHARD, P. (1990). Contribution. In Morvan, J.S. & Paicheler, H. (Dir.), Représentations et handicaps. Vers une clarification des concepts et des méthodes. (pp. 167-177). Suresnes: Editions du centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations.
- AKKARI, A. (2000). La gestion de la diversité culturelle dans le système éducatif fribourgeois. *Nouveaux c@hiers de la recherche en éducation,* 7(3), 407.
- ALBRECHT, G. L., RAVAUD, J.-F. & STIKER, H.-J. (2001). L'émergence des disability studies: état des lieux et perspectives. Sciences sociales et santé,19(4), 43-73.
- ARNETON, M., BOURDELET, A. & RACHEDI, Z. (2014). Quand trois regards disciplinaires explorent des rapports parlementaires préparatoires à une loi. In Née, E., Valette, M., Daube, J.-M., & Fleury, S. (Dir.), Actes des 12e Journées internationales d'analyse statistique des données textuelles (JADT 2014), 3-6 juin 2014, Paris. (pp. 45-56) Paris: JADT 2014.
- ARNETON, M. & RACHEDI, Z. (décembre 2013). Apports de l'approche interculturelle à la notion de besoin éducatif particulier : du prisme des disability studies à une perspective interculturelle. XIVème congrès international de l'ARIC à Rabat, Maroc.
- ARNETON, M. & RACHEDI, Z. (2017). Utilisation de « diversité » et « handicap » dans la production scientifique en SHS, une analyse documentaire dans l'espace francophone. In Chakroun, G., & Costa-Fernandez, E. (Dir.), Actes du colloque international de l'ARIC Cognition sociale, formes d'expression et interculturalité. (pp. 303-316). Paris : l'Harmattan.
- BAREL, Y. & FRÉMEAUX, S. (2010). Quel sens ont les démarches d'intégration des salariés en situation de handicap pour les parties prenantes? Le sens donné par les DRH et chargés de mission. *Management & Avenir*, 33, 204-222.
- BARTH, I. & FALCOZ, C. (Dir.). (2007). Le management de la diversité. Enjeux, fondements et pratiques. Paris : L'Harmattan.
- BÉLANGER, N. (2008). Le lien social à l'épreuve de la modernité tardive : vers une approche compréhensive de l'expérience des

- enfants face à la diversité à l'école de langue française en Ontario, Éducation et francophonie, 36(2), 98-117.
- BELMONT, B. & VÉRILLON, A. (1997). Intégration scolaire d'enfants handicapés à l'école maternelle : partenariat entre enseignants de l'école ordinaire et professionnels spécialisés. Revue française de pédagogie, 119 (1), 15-26.
- BENOIT, H. (2018). Integrazione scolastica en Italie, special needs en Angleterre et inclusion scolaire en France : convergences et divergences dans le contexte européen. Éducation comparée, 18, 19-38.
- BISSERET, N. (1975). Classes sociales et langage : au-delà de la problématique privilège/handicap. L'Homme et la société, 37-38, 247-
- BRUNDTLAND, G. (Dir.) (1987). Our Common Future. Brundtland report. Rapport de la commission de l'environnement et du développement à l'organisation des nations unies.
- BRUNO, I. (2015). « Des faits, des faits, des faits ! » À propos du gouvernement par les chiffres et autres données probantes (dans l'éducation et ailleurs). Revista Lusófona de Educação, América do Norte, 28, 25-42.
- BUI-XUÂN G., COMPTE, R. & MIKULOVIC, J. (2004). La culture du handicap peut-elle être une culture du métissage ?. Corps et culture [En ligne], 6/7.
- COLLET, I. & COUCHOT-SCHIEX, S. (2017). GEF: une revue pour valoriser les recherches sur le genre en éducation et formation. Revue GEF [en ligne] (1), 1-3.
- COLSON, F. (1986). Le développement agricole face à la diversité de l'agriculture française. Economie rurale, 172(1), 3-9.
- CORDAZZO, P. & EBERSOLD, S. (2015). Introduction. Handicap, passage à l'âge adulte et vulnérabilités. Agora débats/jeunesses, 71 (3), 49-54.
- CRENSHAW, K.W. & BONIS, O. (2005). Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur. Cahiers du Genre, 39, 51-82.
- de REPARAZ A. (1961). Diversité et évolution des structures agraires Corses. Méditerranée, 4, 39-61.
- DOYTCHEVA, M. (2009). Réinterprétations et usages sélectifs de la diversité dans les politiques des entreprises. Raisons politiques, 35, 107-123.

- EXTRAT, C. (1987). Un SUAD face à la diversité des émotions. *Economie rurale*, 177(1), 63-67.
- FOUGEYROLLAS, P. (2007). Désinsulariser le handicap, Quelles ruptures pour quelles mutations culturelles ? In Gardou, C. & Poizat, D. (Dir.), *Susciter le changement* (pp. 199–203). Paris : Édition Érès.
- GAUTHIER, J. (2008). Les enseignements du débat national universitéemploi: regards sur les cadres cognitifs et normatifs des acteurs légitimes. L'orientation scolaire et professionnelle, 37(2), 163-182.
- GOKALP, A. (1989). L'école face à la diversité de ses publics. *Revue* européenne de migrations internationales, 5(1), 63-74.
- GRAY, N. & BAUDIN, F. (1978). L'écriture scripte : un handicap pour les enfants. *Communication et langages*, 40, 29-41.
- HÉTU, R. (1981). La surdité professionnelle : un handicap trop discret. *Santé mentale au Québec, 6*(1), 155-163.
- JANNER-RAIMONDI, M. (2016). Présentation. Petite enfance et politique inclusive : quelle prise en compte du handicap ? *Spirale. Revue de recherches en éducation*, 57, 3-12.
- JEAN, Y. (1986). Intensification, extensification ou diversité des systèmes de production ovine dans le Montmorillonnais. *Economie* rurale, 175(175), 36-43.
- KERGOAT, P. & CAPDEVIELLE-MOUGNIBAS, V. (2013). Les formations par apprentissage. Quels enjeux pour la formation professionnelle des futurs ouvriers et employés? Revue Française de Pédagogie, 183, 5-13.
- KOHOUT-DIAZ, M. & TREMBLAY, P. (2018). Introduction L'éducation inclusive comme paradigme d'une éducation globale. Quels contextes, quelles pratiques et quels effets de formation ? Éducation comparée, 18, 9-17.
- LOPEZ, M.-L. (1978). Les "Handicapés sociaux" et leur resocialisation : Diversité des pratiques et ambiguïté de leurs effets. *Déviance et société*, 2(3), 261-278.
- MALCOM, J., HODKINSON, P. & COLLEY, H. (2003). The interrelationships between informal and formal learning. *Journal of Workplace Learning*, 15 (7/8), 313-318.
- MOLLO-BOUVIER, S., BELMONT, B. & VÉRILLON, A (2004). Diversité et handicap à l'école. Quelles pratiques éducatives pour tous?. *Revue française de pédagogie*, 148(1), 170-173.

- MOSCOVICI, S. (1961). La Psychanalyse, son image et son public. Paris:
- NASCHBERGER, C. (2008). La mise en œuvre d'une démarche « diversité en entreprise ». Le cas de l'intégration des personnes en situation de handicap. Management & Avenir, 4(18), 42-56.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ [OMS]. (2001). Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé. Genève: WHO Press.
- POTVIN, M. (2014). Diversité ethnique et éducation inclusive : fondements et perspectives. Éducation et sociétés, 33(1), 185-202.
- PRUD'HOMME, L., VIENNEAU, R., RAMEL, S., & ROUSSEAU, N. (2011). La légitimité de la diversité en éducation : réflexion sur l'inclusion. Éducation et francophonie, 39(2), 6.
- RAVAUD, J.-F., LETOURMY, A. & VILLE, I. (2002). Les méthodes de délimitation de la population handicapée : l'approche de l'Enquête "Vie quotidienne et santé". Population, 57(3), 541-565.
- STIKER, H.J., (1997). Corps infirmes et sociétés. Essais d'anthropologie historique. Paris: Dunod.
- TREMBLAY, P. & BELLEY, S. (2018). Les limites à la scolarisation en classe régulière au Canada : une analyse comparative. Éducation comparée, 18, 87-117.
- VIAUT, A. (2007). L'occitan, sa diversité et son enseignement. Revue de l'Université de Moncton, numéro hors-série, 131-144.
- WALD, P. (1999). Classes d'énoncés, dimension modale et catégories sociales dans ALCESTE. UTINAM. Revue de Sociologie et d'Anthropologie, 1/2, 303-323.
- WEBER, M. (1959). Le savant et le politique. Paris : Pion.
- WEBER, M. (1971). Economie et société, l. Paris : Pion.